

un autre nom après l'avoir étudié. Je répète que l'article 20, portant que la présente loi cessera d'avoir effet au bout de six ans, ou le 24 janvier 1969, devrait être rayé. Je vais donc lui faire tenir une autre proposition.

Hier soir, j'ai fait certaines déclarations au sujet de la responsabilité du gouvernement et en particulier sur la responsabilité du Parlement quant à l'adoption des crédits. Je suis heureux de constater que le préopinant, mon collègue, a exprimé les mêmes idées. Ce n'est pas l'esprit de parti qui me fait parler ainsi, mais permettez-moi d'attirer l'attention du comité sur ce qui suit: non seulement ne devons-nous pas accorder à cet Office ou à tout organisme le droit de dépenser un montant de 100 millions de dollars sans l'approbation du Parlement, mais encore, comme nous sommes dans une situation déficitaire, dans ce cas-ci, ce que nous proposons en réalité, c'est d'emprunter cet argent et de le mettre à la disposition d'un organisme dont les membres ne sont pas élus. A mon avis, cela ne devrait pas se faire; je vais donc proposer un amendement à ce propos que je ferai aussi parvenir au secrétaire d'État.

Hier soir, le secrétaire d'État a lu de longs extraits du rapport de la Commission d'enquête sur les perspectives économiques du Canada pour étayer son argument voulant que l'Office n'existe plus dans six ans. La Commission d'enquête était dirigée, on le sait, par le ministre des Finances actuel et je suis stupéfié de la témérité avec laquelle on s'appuie sur ce rapport pour excuser les mesures présentées à la Chambre car, à mon sens, les élections de 1957, 1958 et 1962 ont démontré que la population des provinces Maritimes en rejetait les thèses. Le secrétaire d'État l'affirme parce que c'était l'opinion du président de la Commission...

L'hon. M. Pickersgill: De toute la Commission.

L'hon. M. Flemming: Très bien, de toute la Commission. Mais malgré tout, pourquoi le Parlement devrait-il souscrire à cette opinion et penser que l'Office existe pour moins de six ans? Le manque de jugement du secrétaire d'État me stupéfie. La Commission a formulé des recommandations. Certaines d'entre elles n'ont pas été mises en œuvre et je pense que le gouvernement actuel ne les mettra pas en œuvre. Le rapport proposait qu'on aide les habitants des Maritimes à s'établir ailleurs.

L'hon. M. Robichaud: Non!

L'hon. M. Flemming: Oh oui! Ils devaient s'établir ailleurs, c'est l'expression du rapport.

L'hon. M. Robichaud: Soyez franc! Lisez toute la phrase.

L'hon. M. Flemming: C'est moi qui fais le discours et je ne veux pas d'aide du député de Gloucester.

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous n'en aurez pas.

L'hon. M. Flemming: Mais voici ce que je veux dire: le gouvernement précédent ne voulait pas que les habitants des Maritimes s'établissent ailleurs. Il voulait les aider à rester chez eux.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je demander au député pourquoi chaque année, sous le régime précédent, le ministre du Travail demandait à la Chambre d'approuver des crédits très élevés, destinés justement à déplacer la population des provinces Maritimes vers le Haut-Canada, des crédits beaucoup plus élevés que ceux que nous ayons jamais votés jusqu'ici à cette même fin.

L'hon. M. Flemming: Je ne suis pas député depuis très longtemps, pas depuis aussi longtemps que le secrétaire d'État ou le député de Gloucester. Je ne trouve pas ces montants élevés, mais plutôt ordinaires. Le gouvernement précédent a accordé des fonds pour remettre sur pied les provinces de l'Atlantique et je n'ai aucune raison de croire que le gouvernement actuel ne continuera pas à voter les mêmes montants. J'espère bien qu'il le fera et jusqu'ici je ne vois pas pourquoi il en serait autrement. Mais je ne crois pas que le rapport Gordon sur les perspectives économiques doive être le facteur décisif sur lequel sera fondé la modification de cette loi adoptée par le Parlement en décembre et qui serait maintenant abrogée. Voilà mon point de vue, je le crois valable et j'espère que le gouvernement en tiendra compte.

J'ai dit tout à l'heure que le gouvernement devrait examiner ma recommandation et le secrétaire d'État a proposé un amendement. Je crois que ces nouvelles nominations devraient être faites. Il y a quelques minutes le secrétaire d'État a parlé des engagements pris au cours d'une élection. Je ne doute aucunement de sa sincérité, mais je crois qu'il devrait reconnaître que les gouvernements sont également tenus de s'acquitter des engagements qui ont été pris. Les membres nommés devraient rester en fonction pour la durée de leur mandat, autrement ils se trouveraient dans une situation difficile que je qualifierais même d'intenable. Ils se trouveraient dans une situation inférieure par rapport aux nouveaux membres et je crois que leur situation serait telle qu'ils se sentiraient forcés de démissionner, à moins que leur mandat ne soit prolongé de façon au moins à correspondre à celui des nouveaux membres.